

# EPS Villamont

## Soirée des parents 11VP

jeudi 5 octobre 2023 à 19h00

- Accueil et informations générales
- Orientation professionnelle
- Questions de portée générale
- Rencontre avec les enseignant.e.s

# EPS de Villamont

1003 élèves

2 sites : Villamont et Saint-Roch

7 doyen.ne.s

2 secrétariats

52 classes

135 enseignants

204 élèves en 11<sup>e</sup>

10 classes de 11<sup>e</sup> : 5 à Villamont et 4 à Saint-Roch

11VP1 : M. Egger

11VP2 : Mme Tapernoux

11VP3 : Mme Perrenoud

11VP3 : Mme Ordulu

11VP5 : M. Stark

# Les valeurs de l'établissement

## Notre but

- la mise en place d'un cadre propice aux apprentissages scolaires et de savoir-être

## Grâce à quelles valeurs?

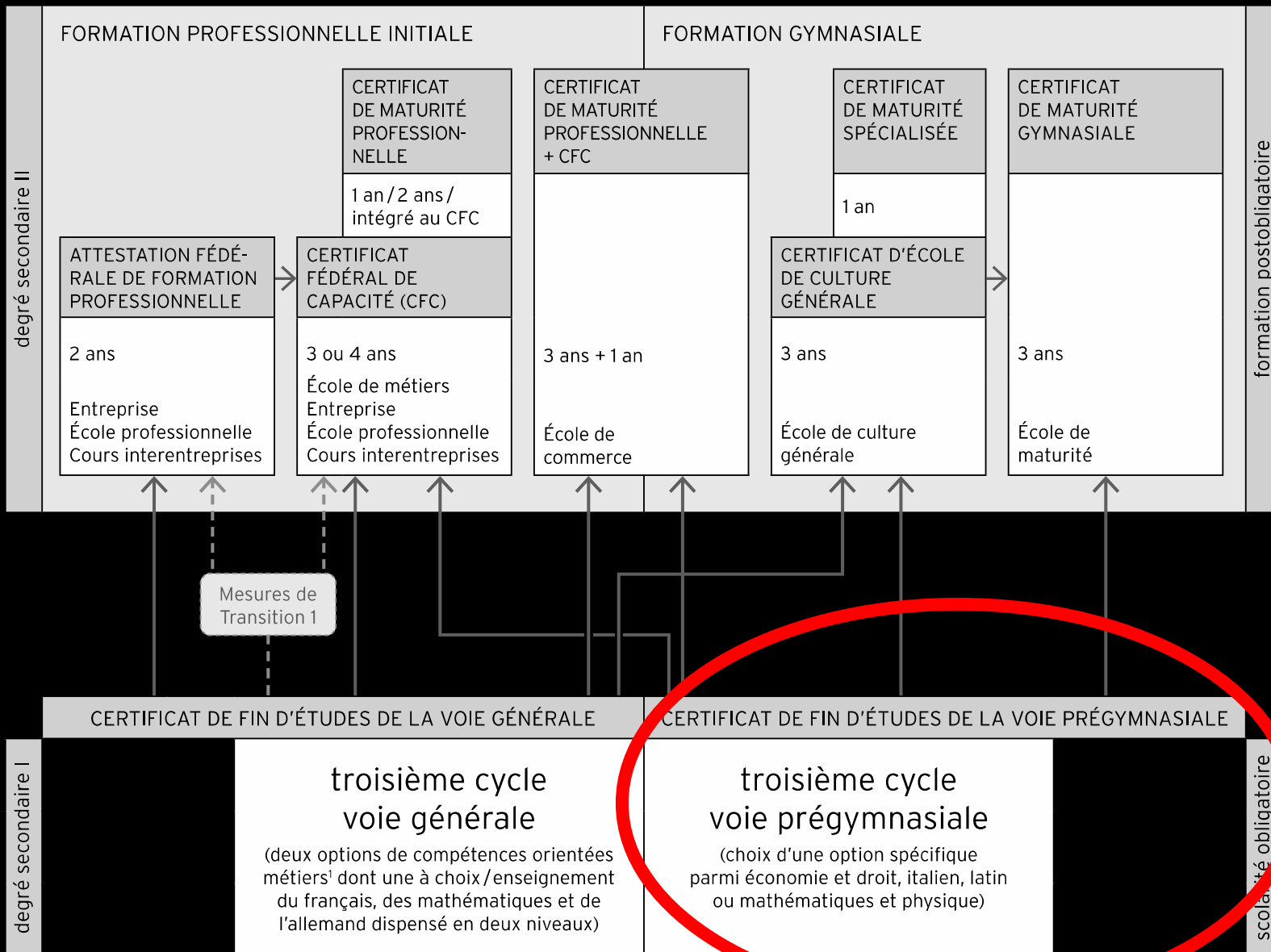
- Le respect
- La non-violence
- La non-discrimination
- La volonté de progresser

## Comment? En privilégiant la prévention

- Enseignants, maîtres de classe, doyens
- Médiateurs
- Groupe STOP : méthode la préoccupation partagée pour lutter contre le harcèlement  
signes : sommeil, évitement, baisse des résultats, renfermement → informer l'école
- Assistance sociale
- Educateurs en milieu scolaire
- LGBTeam
- Actions PSPS (promotion de la santé et prévention en milieu scolaire)

## Et aussi

- les sanctions



# Evaluation

- notes : 1 à 6 avec demi-points (TS et TA)
- 4 correspond au seuil de suffisance
- moyennes, établies au demi-point, figurent dans le bulletin intermédiaire du semestre et le bulletin annuel.

Nombre de notes:

9S-11S		
Nombre de périodes d'enseignement par semaine	Nombre minimum de TS au 1 <sup>er</sup> semestre	Nombre de TS à l'année
1 - 2	1	3 - 6
3 - 4	2	5 - 9
5 et +	3	7 - 11

# Certificat

**Du 31 mai au 14 juin 2024**

Une semaine d'épreuves écrites, une semaine d'oraux.

5 branches :

➤ Français

➤ Mathématiques

➤ Allemand

➤ Anglais



**épreuves écrites cantonales**

➤ OS

# Certificat et note annuelle

## Certificat de fin d'études secondaires

En fin d'année scolaire, un examen de certificat est organisé dans l'établissement. Les modalités d'examen sont décrites plus en détail dans les parties *Voie pré-gymnasiale* et *Voie générale*.



Pour obtenir le certificat de fin d'études secondaires, l'élève a suivi l'enseignement de 11<sup>e</sup> pendant toute l'année et s'est présenté à toutes les épreuves d'examen.

Le certificat de fin d'études secondaires est décerné sur la base des moyennes obtenues à la fin de la 11<sup>e</sup> année. Les moyennes de fin d'année sont établies selon les modalités suivantes:

- pour les disciplines qui ne font pas l'objet d'un examen, la moyenne annuelle finale correspond à la moyenne annuelle, arrondie au demi-point ;
- pour les disciplines qui font l'objet d'un examen, la moyenne annuelle finale prend en compte la moyenne annuelle pour 80% et la note obtenue à l'examen pour 20% (voir exemple de calcul ci-dessous).

Les élèves et leurs parents ont la possibilité de consulter les épreuves après correction.

<b>Moyenne annuelle, exemple de calcul</b>	Moyenne des notes obtenues en classe	4.2
	Note obtenue à l'examen de certificat	4.5
	Calcul: $(4.2 \times 0.8) + (4.5 \times 0.2) =$	4.3
	<b>Moyenne annuelle finale (arrondie au demi-point)</b>	<b>4.5</b>

# Calcul des notes

Valeur note de l'année 80 % + Valeur de l'examen de certificat 20%

**Note finale = (note année x 0.8) + (note de l'examen x 0.2)**

Note de l'examen =

- Français et Mathématiques :  
 $(2 \times \text{note de l'écrit} + 1 \times \text{note de l'oral}) \div 3$
- Allemand et Anglais : écrit (PE + CO + CE) 75% + oral (PO) 25%
- OS : selon la branche

Exemple :

écrit: 3,5 ; oral : 5  $\Rightarrow$  Note de l'examen = 4

$$(2 \times 3,5 + 5) \div 3 = 4$$

- examen: 4 ; année : 4.4  $\Rightarrow$  Note finale = 4.5  
 $(4 \times 0.2) + (4.4 \times 0.8) = 4,3 \Rightarrow 4.5$



## Fin d'année scolaire

Pour la promotion et la certification, l'élève doit obtenir les totaux de points suivants :

**Groupe principal** : français + mathématiques + allemand + option spécifique (OS) + anglais + sciences + histoire + géographie + arts visuels + musique. = **40 points et plus**

**Groupe restreint** : français + mathématiques + allemand + option spécifique = **16 points et plus**

*Cas limites : Max. 0,5 point d'insuffisance par groupe*

# Solutions possibles pour un élève en échec

- Redoubler la 11VP  
(maximum 1 an de retard et ne pas avoir déjà doublé l'année)
- Demander le certificat VG  
38,5 groupe principal et 14,5 groupe restreint (max 1 point d'insuffisance par groupe)
- Accéder à l'ECG/C des gymnases ou écoles de MATU PRO ou RAC2  
Certificat VG + moyenne annuelle finale de 4 et plus dans au minimum deux disciplines du Groupe restreint, dont FRA et/ou MAT.
- Signer un contrat d'apprentissage
- Recevoir une attestation de fin de scolarité et être libéré de l'école obligatoire (dès 15 ans au 31 juillet de l'année en cours)

# Inscription au gymnase

- Dans le but de s'inscrire pour la prochaine rentrée scolaire, à **l'école de maturité**, à **l'école de culture générale** ou à **l'école de commerce** des Gymnases vaudois.
- **Inscription en ligne** grâce à un code (remis en janvier 2024)
  - prendre connaissance du préavis du conseil de classe
  - cocher les choix
  - imprimer, signer et remettre au MC

# Choix

## Ecole de Maturité

- Langue 2 : allemand / italien
- Langue 3 : anglais / grec / latin (suite OS)
- Mathématiques : niveau standard / niveau renforcé
- Discipline artistique : arts visuels / musique
- Option spécifique : arts visuels / biologie et chimie / économie et droit / espagnol / musique / grec (si pas langue 3) / \*italien (si pas langue 2) / \*latin (si pas langue 3) / philosophie et psychologie / physique et applications des mathématiques (avec niveau renforcé en maths)

\* suite de l'OS au secondaire I

# ÉCOLE DE MATURITÉ

## Un programme varié

L'enseignement à l'École de maturité approfondit les domaines abordés à l'école obligatoire et introduit de nouvelles disciplines. A côté des disciplines fondamentales, deux options sont proposées à choix. L'option spécifique donne une orientation particulière aux études, dès la première année. L'option complémentaire, en troisième année, complète ou diversifie le programme.

### Remarques:

Une langue étudiée comme discipline fondamentale ne peut être choisie comme option spécifique.

L'option spécifique doit être différente de l'option complémentaire.

Le choix de la musique ou des arts visuels comme option spécifique exclut celui de la musique, des arts visuels ou du sport comme option complémentaire.

Domaines	Disciplines fondamentales (obligatoires), sur 3 ans	Une option spécifique, dès la 1 <sup>re</sup> année	Une option complémentaire, en 3 <sup>e</sup> année
Langues	Langue 1 Français Langue 2 Allemand ou Italien* Langue 3 Anglais ou Grec* ou Latin	Espagnol Italien** Grec Latin**	
Sciences expérimentales	Mathématiques Physique Biologie Chimie	Physique et applications des mathématiques Biologie et chimie	Applications des mathématiques Physique Biologie Chimie
Sciences humaines	Histoire Géographie Philosophie	Philosophie et psychologie	Histoire Histoire et sciences des religions Géographie
Arts	Arts visuels ou Musique	Arts visuels Musique	Arts visuels Musique
Sciences économiques et informatique	Économie et droit (introduction) Informatique	Économie et droit	Économie et droit Informatique
Sport	Éducation physique et sportive		Sport

\* Niveau Débutant ou Standard

\*\* A part l'italien et le latin, l'option spécifique peut être choisie en continuité ou à la place de l'option suivie en voie pré-gymnasiale ou en classe de raccordement 2

# Choix suite

## Ecole de Culture Générale (ECG)

- Langue 2 : allemand / italien
- Discipline artistique : arts visuels / musique
- Première année tronc commun choix d'option par la suite

## Ecole de Commerce (EC)

- Langue 2 : allemand / italien
- Discipline artistique : arts visuels / musique

N.B. : Les élèves sont réparti-e-s dans les différents établissements en fonction de leurs choix de disciplines et des capacités d'accueil. **L'affectation est communiquée en juillet.**



DFJC Département de la formation  
de la jeunesse et de la culture  
DGEO **Direction générale de  
l'enseignement obligatoire et  
de la pédagogie spécialisée**

## Certification en fin de 11<sup>e</sup> année

### Information aux parents

#### Degré secondaire

Année 11S

L'école obligatoire se déroule sur onze ans. Elle vise à faire acquérir à l'élève des connaissances et des compétences, à développer et à exercer ses facultés intellectuelles, manuelles, créatrices et physiques, et à former son jugement et sa personnalité. L'école permet à l'élève de s'insérer dans la vie sociale, professionnelle et civique par la connaissance de soi-même et du monde qui l'entoure ainsi que par le respect des autres.

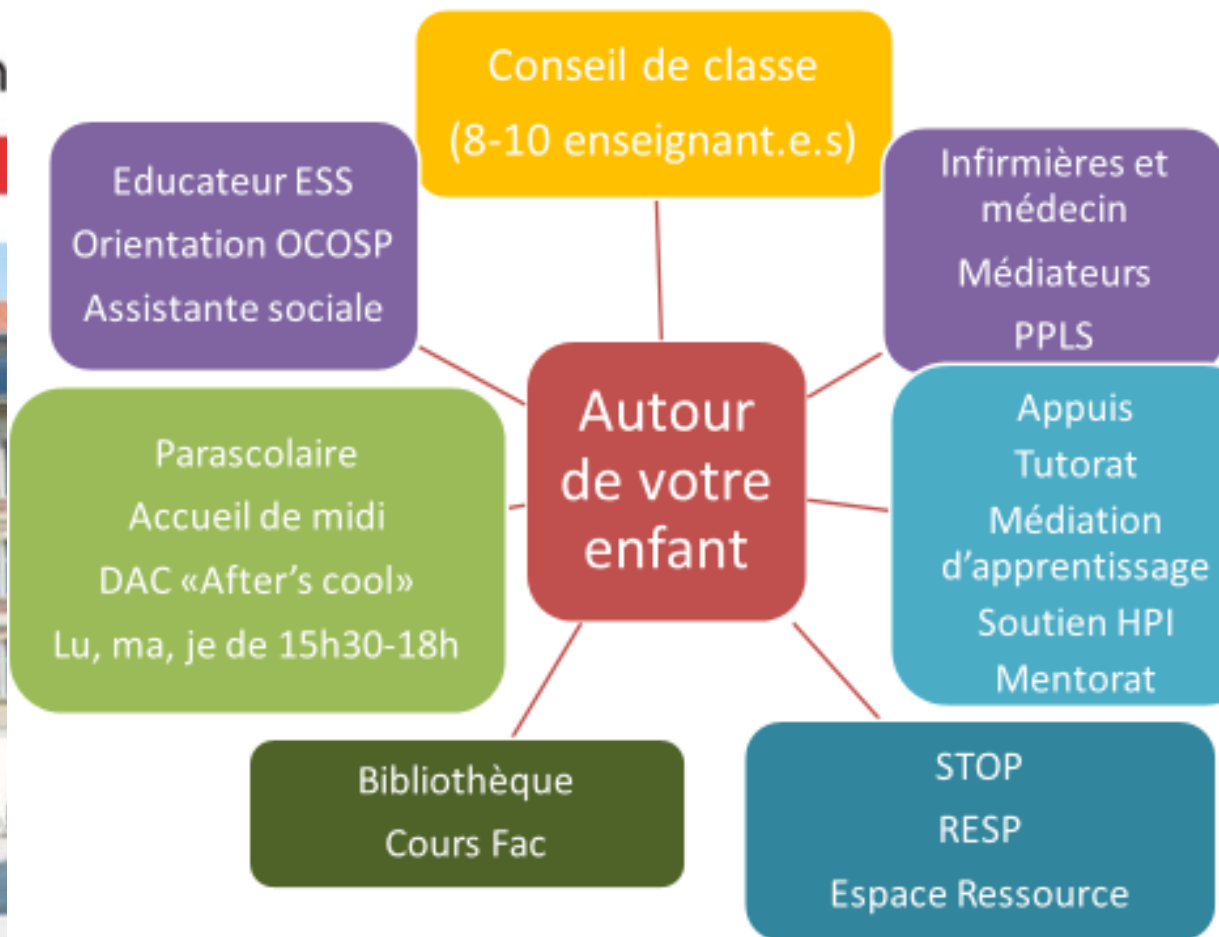
Faisant suite au dépliant présentant les 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années du degré secondaire I (cycle 3), ce document décrit les conditions de certification des élèves de 11<sup>e</sup> année et les conditions d'accès aux classes de rattachement, aux classes de rattrapage ainsi qu'aux formations postobligatoires.

[www.vd.ch/scolarite](http://www.vd.ch/scolarite)

Sources : Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)  
Règlement d'application de la LEO (RLEO)  
Cadre général de l'évaluation (CGE)

Seuls font foi le cadre légal et réglementaire et le Cadre général de l'évaluation (CGE), lequel traite de manière exhaustive des différents cas.

EPS de Villamont



## EPS de Villamont

L'Établissement primaire et secondaire de Villamont accueille des élèves de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année primaire et de 9<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup> année secondaire, répartis dans deux bâtiments scolaires situés au centre de la ville: le collège de Villamont et le collège de St-Roch.



A propos



Vie de l'EPS



Journée de l'écolier



Accompagnement



Santé



Enseignement à distance



# APPUIS 2023-2024

9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup>-11<sup>e</sup>

Bâtiment	Nom, prénom		Branche	Jour/heure	Lieu
Villamont	Milicevic	Emmanuelle	français	Jeudi de 12h10 à 12h55	C504
	Coret	Stéphanie	allemand	Lundi de 12h05 à 12h50	A825
	Stark	Jonathan	anglais	Jeudi de 12h10 à 12h55 (1 sur 2)	A718
	Egger	P.-Emmanuel	maths	Mercredi de 12h10 à 12h55	A823
	Borter	Bernard	OS MEP	Mardi de 12h00 à 12h45	B312
Saint-Roch	Noue	Christelle	français	Lundi de 12h05 à 12h50	422
	Von Dungern	Astrid	allemand	Mardi de 12h05 à 12h50	422
	Jacot	Marion	anglais	Mercredi de 12h05 à 12h50	622
	Damay	Anne-Sylvie	maths	Vendredi de 12h05 à 12h50	422
	Wandelt	Fadila	OS MEP	Vendredi de 13h00 à 13h50	Sciences 1

# Absences

Merci d'envoyer un courriel à l'adresse suivante: [absence-vi@lausanne.ch](mailto:absence-vi@lausanne.ch)

Ligne d'appel en cas de problèmes.

**021 315 47 53 VI**

**021 315 63 16 STR**



**Dans ce cas, il faut donner une excuse écrite.**

**=> Justificatif signé dès retour en classe.**

**Règlement absences et retard (cf. agenda p. 98)**

**> demande de congé, certificat médical, respect de la ponctualité.**

## **Salles de classe:**

*suite de la réunion **ce soir à Villamont***

<b>11VP1 Villamont</b>	M. Pierre-Emmanuel Egger	<b>A 823</b>
<b>11VP2 Villamont</b>	Mme Anne-Laure Tapernoux	<b>A 825</b>
<b>11VP3 St-Roch</b>	Mme Emilie Perrenoud	<b>C 504</b>
<b>11VP4 St-Roch</b>	Mme Hatice Ordulu	<b>C 502</b>
<b>11VP5 Villamont</b>	M. Jonathan Stark	<b>A 718</b>